CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2027 APPLICABLES A PARTIR DU 01.01.2027 EN FRANCE

1. PREAMBULE

La société Adeva SAS enregistrée au RCS de Meaux sous le numéro 479 514 093 ayant son siège social au 8 rue Marc Seguin, 77290 Mitry Mory, est fabricant distributeur de petit électro-ménager et autres produits manufacturés,
Dénommée ci-après « Adeva »

Ces conditions générales de vente sont applicables pour nos clients distributeurs.
Est considéré comme client distributeur toute société commerciale ou personne physique qui achète nos produits dans la finalité de les revendre par son circuit de distribution.
Dénommé ci-après le « Client »

Adeva et Le Client étant ci-après désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »

2. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contraires, et notamment ses propres conditions générales d'achat qui nous seront inopposables, même dans l'hypothèse où nous en aurions eu connaissance. L'acceptation des présentes conditions constitue la clause essentielle et déterminante de l'acceptation des commandes. Le fait de passer commande comporte donc de plein droit de la part de l'acheteur adhésion à nos conditions générales de vente et renonciation expresse à toutes autres clauses et conditions dont il pourrait se prévaloir. Notamment, le fait de passer commande vaut acceptation sans restriction ni réserve de la clause de réserve de propriété ci-après définie.

Les tarifs indiqués s'entendent uniquement pour les clients avec un référencement régulier et sont notamment exclus : ventes évènementielles (ventes privées), déstockage, ventes ponctuelles, opérations spéciales, etc. où le prix est calculé selon l'opération.

Avec l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage au 01 janvier 2022, l'identifiant unique est FR028847_10NKLD et concernant la déclaration DEEE – Organisme Ecologic FR002885_05H9TI.

3. COMMANDES

Pour être valable, toute commande doit être passée par écrit (courrier électronique ou télécopie) et doit spécifier exactement les articles concernés avec un libellé clair, une référence article, le code EAN, la quantité demandée et le prix applicable. Toute commande fait l'objet d'une édition d'un bon de commande par Adeva après traitement de celle-ci et sous condition de disponibilité des marchandises, l'édition du bon de commande vaut pour acceptation de la commande par Adeva. Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de notre part. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par le Client ne pourra être prise en compte par notre société, que si la demande est faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique, et est parvenue à Adeva, au plus tard deux jours ouvrés après réception par Adeva de la commande initiale et sauf expédition de la commande initiale.
En cas de modification de la commande par le Client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Les commandes sont fermes et irrévocables pour le Client dès leur réception par Adeva. Le Client s'oblige à en prendre livraison selon les termes de la commande. En tout état de cause, toute commande dûment passée devra être payée à l'échéance convenue. Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont compte tenu du fait que le Client présente les garanties financières suffisantes et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance. Aussi, si ADEVA a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci, Adeva peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit

d'Adeva. Adeva aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du Client la communication de ses documents comptables et, notamment, des comptes de résultat, même provisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. En cas de refus par le Client du paiement comptant sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, Adeva pourra refuser d'honorer la ou les commandes passées et de livrer les produits concernés, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

En cas de commande par le Client de produits ne figurant pas sur le catalogue d'Adeva, Adeva pourra demander un acompte de 50% du prix des produits à la commande.

4. TARIFS

Adeva vendra au Client les Produits aux tarifs en vigueur à la date de livraison de la commande. Tous les tarifs sont établis, sauf stipulation contraire, au départ des entrepôts d'Adeva (ou « Ex Works »), dans le cas où Adeva prendrait en charge le coût et l'organisation du transport, celui-ci se ferait, sauf stipulation contraire, pour le compte du Client qui en assurera toute la responsabilité. Et ce sous réserve du respect des conditions de vente ci-présentes.
Les tarifs s'entendent hors taxes et hors Eco-participation, TVA en sus au jour de la livraison de la commande. Adeva se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment pour tenir compte de l'évolution des coûts de fabrication et de distribution. Adeva s'engage à informer le Client de toute modification de tarif deux mois avant la date d'application des nouvelles conditions.

5. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute première commande sera payable au comptant, sauf accord préalable. Les conditions de règlements seront attribuées à chaque client en fonction de sa situation. Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de fixer un crédit maximal, sous quelque forme que ce soit, au-delà duquel nous pourrons exiger un paiement au comptant.

Les factures d'Adeva sont payables, sauf convention spéciale, dans un délai de trente jours à partir de leur date d'émission.

En aucun cas, le délai de paiement ne peut pas dépasser le délai de paiement légal maximal de 60 jours net à partir de la date d'émission de la facture.

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire, traite acceptée, ou par chèque libellé à l'ordre d'Adeva SAS et envoyé à l'adresse suivante : ADEVA SAS, 8 rue Marc Seguin, 77290 Mitry-Mory.

7. RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée à la date d'échéance donnera lieu à l'application automatique de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix figurant sur la facture. Ces pénalités seront acquises de plein droit, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier est fixée à 40 Euros. Elle est due de plein droit par le Client et sans notification préalable. Adeva se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. Faute de règlement d'une seule facture à son échéance, Adeva se réserve la faculté, d'une part, de suspendre les expéditions et, d'autre part, d'exiger le paiement immédiat de la totalité de la créance, la déchéance du terme étant alors automatique. Le seul fait de dépôt de bilan ou d'assignation fera jouer cette clause. Le défaut de paiement pourra entraîner une intervention contentieuse et l'application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 15% de la somme due, outre les frais judiciaires et intérêts légaux.

Les avoirs ne seront exigibles par le Client que si la situation de leurs comptes ne fait apparaître aucune dette échue.

8. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises restent la propriété d'Adeva jusqu'à paiement intégral de leur prix (loi n°80-335 du 12 mai 1980) en principal et en accessoires ; à cet égard, ne constitue pas un paiement, au sens de la présente clause, la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer.

Le transfert de la propriété des marchandises vendues et désignées sur la facture, le bon de livraison ou de commande est donc subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par le Client. Les paiements partiels s'imputeront en priorité sur les ventes les plus anciennes. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées.

9. DEEE

Conformément à l'article L541-10-2 du code de l'environnement, les factures émises par Adeva feront apparaître les coûts unitaires supportés pour l'élimination des déchets d'équipements électriques ménagers. Ces coûts ne pourront pas faire l'objet de réfaction.

Le Client répercutera à l'identique des coûts unitaires jusqu'au consommateur final.

10. RABAIS/REMISE / RISTOURNE

Les remises seront acquises par le Client pour autant que ce dernier remplisse les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente et le cas échéant par les conditions particulières applicables. Les remises sont acquises au Client au jour de la commande et déduites sur facture. Le cas échéant, et dans l'hypothèse où des ristournes seraient convenues, elles feront l'objet d'un avoir établi dans la dixième semaine suivant la fin du contrat concerné et ce après paiement complet des créances auxquelles elles sont rattachées. Elles ne seront pas dues en cas d'impayé, qu'il y ait ou non cessation des paiements. Dans le cadre de la bonne application des présentes, Adeva se réserve le droit de demander au Client la fourniture de tout élément de justification permettant de s'assurer que les critères contenus dans les présentes CGV et les conditions particulières applicables sont effectivement remplis.
En cas de non-respect par le Client desdits critères, Adeva cessera immédiatement de verser au Client les remises et/ou ristournes précitées sans préjudice de ses autres droits et recours. Le Client accepte implicitement toute remise promotionnelle ponctuelle, engendrant une modification du prix convenu qu'Adeva se réserve le droit de lui octroyer dans le cadre de la dynamique commerciale.

11. CONDITIONS DE VENTES

Caractéristiques de l'offre : les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs sont donnés uniquement à titre indicatif. Adeva se réserve le droit d'apporter des modifications de disposition, de forme, de dimension ou de matière à ses Produits dont les illustrations, photographies ou descriptions figurent sur ses imprimés de publicité ou sur tout autre support de communication.

ADEVA se réserve le droit de subordonner son acceptation de la commande à la présentation, par le Client, de conditions particulières de paiement ou de garantie, notamment dans le cas de non-couverture par l'assurance-crédit d'Adeva ou dans le cas où des incidents de paiement antérieurs se seraient produits. Toute passation de commande entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les marchandises sont facturées par Adeva en date du jour de sortie des marchandises de l'entrepôt.
En cas de changement de situation du client, de décès, incapacité, dissolution, modification de structure juridique, sociale, ou économique, Adeva se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde.

Aucune déduction à l'initiative de l'Acheteur sur le montant des factures n'est acceptée, quel qu'en soit le motif.

12. LIVRAISONS

Nous nous efforçons de livrer les marchandises commandées dans un délai de dix jours, mais les délais indiqués par nous sont donnés sans engagement, nous ne garantissons aucune expédition pour une date fixée. Ainsi, les délais de livraison prévus lors de la commande sont donnés à titre indicatif.

Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser les produits ou de réclamer des dommages-intérêts. En cas de livraison partielle de la commande, le solde non livré ne peut retarder le règlement de la partie livrée. Les reliquats de commande sont alors livrés au fur et à mesure de nos possibilités.

Les marchandises sont considérées comme livrées, sauf stipulation contraire, à l'enlèvement des marchandises des entrepôts d'Adeva (Ex Works). Et ce même si le transport est organisé et payé par Adeva pour le compte du client.

Dans l'hypothèse où le client solliciterait le transporteur mandaté par Adeva pour effectuer les opérations de déchargement, ces opérations seraient réalisées sous l'entière responsabilité du client qui en supportera tous les coûts. Adeva répercutera au client les coûts de déchargement qui lui auront été facturés par le transporteur.

13. TRANSPORT

Le Franco de port pour les commandes de produits disponibles est de minimum 3000€ HT livrées en France métropolitaine hors Iles et zones difficiles d'accès. Nous consulter pour toutes autres zones.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur ou du destinataire, quelles que soient les conditions de la vente, le mode de transport et les modalités de l'expédition. Avant de prendre livraison des marchandises, l'Acheteur a l'obligation de les vérifier (reconnaissance des quantités et de l'état) pour, en cas de contestations, faire immédiatement au transporteur toutes les réserves utiles, dans les formes et délais prescrits par l'article 105 et les suivants du Code du Commerce.

14. FACTURATION

Le point de départ de la facturation est la livraison de la marchandise aux conditions énoncées au chapitre « LIVRAISONS ». Toutes nos factures sont payables au siège social d'Adeva.
Sauf convention contraire, le montant des factures est déterminé H.T. auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur, ainsi que les éventuelles taxes et contributions (Eco contribution…).

15. RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR – GARANTIE

Les produits de petit électro-ménager livrés par Adeva bénéficient d'une garantie d'une durée de 2 ans sauf décret en vigueur, à compter de la date de vente au consommateur final, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. En cas de panne avérée durant cette période de garantie, le consommateur final ou le client devront contacter le service après-vente d'Adeva afin qu'il prenne en charge la réparation du produit et ce dans les conditions stipulées dans les conditions générales du service après-vente d'Adeva. L'expédition des produits défectueux vers le centre de réparation étant à la charge du consommateur ou du client. Toutes fois, s'il existait un écart de plus de vingt-quatre mois entre la date de vente au Client et l'achat par le consommateur final du produit, cette garantie ne serait plus prise en charge par Adeva et resterait à la charge du client, qui devra lui-même en assumer la responsabilité.

Par exception à cette règle, Adeva se réserve également le droit à vendre ses produits sans garantie au Client (déstockage, produits destinés au grand export, accord spécifique, etc…), qui devra lui-même en assumer la responsabilité auprès du consommateur final et conformément à la législation en vigueur dans son pays. Dans ce cas, la non prise en charge de la garantie sera clairement stipulée dans la facture de vente.

16. RETOUR DES MARCHANDISES

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord préalable écrit d'Adeva.
Adeva se réserve la possibilité d'appliquer une refacturation sur les prix auxquels les marchandises ont été facturées, ainsi qu'un délai maximal de réexpédition au-delà duquel son accord deviendra caduc.

17. RECLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle doit être formulée à Adeva ainsi qu'au transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise et confirmée par écrit dans un délai de trois jours au plus par lettre recommandée avec accusé de réception ; passé ce délai, elles ne seront pas admises.

En cas de non-paiement partiel ou total du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, Adeva a la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des marchandises, aux frais, risques et périls du Client.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire du Client, la propriété des marchandises livrées et restées impayées pourra être revendiquée par Adeva.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert au Client dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des produits vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

18. TRANSFERTS DES RISQUES

Le Client devient responsable des marchandises dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le Client s'engage en conséquence à souscrire au préalable, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol, incendie ou destruction des marchandises désignées, une attestation pourra lui être demandée.

19. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'Adeva ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

20. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Meaux

21. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente, les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints, ainsi que la procédure de SAV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Toute commande de produits à Adeva implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable d'Adeva. A défaut de dispositions particulières expressément convenues par Adeva et le Client, les commandes adressées à Adeva seront soumises aux présentes conditions générales de vente. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, et en particulier les catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

22. DISPONIBILITE PIECES DETACHES ET GARANTIES

Les pièces détachées indispensable à l'utilisation de nos produits sont disponibles pendant au moins 5 ans.

La durée de la garantie H. KOENIG ou wëasy est de 2 ans et de 6 mois pour les batteries (voir notre procédure SAV)